



Paris, le 28 août 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

La consultation des réseaux sociaux a permis à la préfecture de police d'apprendre que le mouvement dit « des veilleurs » envisageait de se rassembler sur le parvis de la Défense le samedi 31 août avant de rejoindre la place de la Concorde en empruntant un certain nombre de grands axes de circulation parisiens, dont l'avenue des Champs-Élysées. A l'issue, un appel à organiser une veillée sur la place de la Concorde a été lancé, les participants souhaitant s'y maintenir toute la nuit.

Pour des raisons tenant à la protection des institutions et à l'ordre public mais également pour assurer la propre sécurité des manifestants sur des sites particulièrement fréquentés un samedi, la préfecture de police tient d'ores et déjà à faire savoir que le cortège ne pourra pas emprunter le trajet envisagé et que la veillée ne pourra pas avoir lieu dans les conditions projetées.

Afin d'étudier la mise en œuvre d'un tel rassemblement sur un autre itinéraire et selon d'autres modalités, la préfecture de police a, dès qu'elle a eu connaissance de ce projet, tenté d'entrer en contact avec un responsable du mouvement.

Malgré de nombreuses relances, toutes ces tentatives de prise de contact sont restées vaines. La préfecture de police regrette de ne disposer d'aucun interlocuteur pour envisager conjointement les modalités de l'arrivée de la « marche des veilleurs » dans la capitale. Elle rappelle de ce point de vue que, selon la loi en vigueur, tout rassemblement de voie publique doit donner lieu à déclaration préalable, ce qui n'a toujours pas été fait à ce jour.

La préfecture de police reste ouverte pour étudier, conjointement avec les organisateurs, les modalités alternatives d'organisation de ce rassemblement, dans des conditions compatibles avec les exigences de l'ordre public.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité